

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Plan d'ensemble du territoire communal - Echelle 1/5 000°

Vu pour être annexé à
l'arrêté n°AH_2026_0083 du 26/05/2026
soumettant à enquête publique
le projet de révision du PLU

Cachet et signature :
Catherine LEDOUBLE
2026.05.02 11:32:31 +0200
Rue 1007872-1074544-1-D
Signature numérique
Le Président Mairie
Par délégation
La Vice-présidente

Prescription de la révision générale par délibération du 25 Octobre 2023
Approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 21 Novembre 2008



LIBELLE	DEFINITION
U	Zone urbaine
Ah	Secteur d'habitat isolé en zone agricole
Nh	Secteur d'habitat isolé en zone naturelle et forestière
N	Zone naturelle et forestière
A	Zone agricole



Légende :

- Périmètre de zone
- Prescriptions paysagères
 - Élément de paysage L. 151-19 CU (jardin, verger, boisements...)
 - Espace Boisé Classé L. 113-1 CU
 - Élément de paysage L. 151-19 CU (Arbres isolés, patrimoine vernaculaire, mare...)
 - Élément de paysage au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (haies, alignements d'arbres...)
 - Chemin à préserver au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'urbanisme
- Informations - Qualité des sols
 - Zones humides dites loi sur l'eau (DREAL Grand-Est)
 - Zones à dominantes humides par diagnostic (DREAL Grand-Est)
 - Périmètre sanitaire (à titre indicatif)

Parc Sud Champagne

LIBELLE	DEFINITION
UYb	Zone d'activités économiques - Parc Sud Champagne
1AUy	Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
N	Zone naturelle et forestière
Ap	Secteur agricole paysager
A	Zone agricole

N°	ELEMENT DE PAYSAGE
7	Ancienne écluse

